Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260427-0512026-DE

Délibération n° 051-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST - Patrick TALLEC - Goulven HUITOREL - Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Nathalie LE MOAL - Floriane BERTHAULT – Gwenn LE DAIN - Eloïse GLOU – Etienne PROTHON – Déborah BELEC – Vincent LE BOURG

Absents excusés : Laurence LE MANACH – Jimmy TOUATI - Pierre-Baptiste GELARD – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA REDADEG

Le Maire informe l'assemblée que la Rédadeg est une course pour la langue bretonne qui traverse la Bretagne du 8 au 16 mai 2026.

Cette course passera par Poullaouen cette année. Il s'agit d'une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition et ouvert à tous.

Les collectivités, les associations, les commerces, entreprises et familles courent ensemble et cherchent à promouvoir la langue bretonne et à la faire vivre.

Les années passées, la commune de Poullaouen versait une subvention pour cette course, sous la forme d'achat de kilomètres sachant qu'une liste des contributeurs est visible sur le site internet de la redadeg.

Il est proposé au conseil municipal d'acheter un kilomètre de course soit 250 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Accepte que la commune verse à la redadeg une subvention de 250 euros qui correspond à l'achat d'un km de course.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

